

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2024-08

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 614-2, L. 783-5, L. 784-5 et L. 785-4 ;

Vu le projet d'ordonnance relatif à la gestion du risque climatique en agriculture en outre-mer ;

Ayant été consulté par voie écrite, l'urgence ayant été constatée par un courrier du président en date du 5 février 2024,

Émet un avis favorable sur le projet d'ordonnance susvisé.

Fait le 8 février 2024.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Christophe BORIES